

Le Groupe VYV lance le label « Mon logement santé »

La 9^e édition de la semaine de l'innovation HLM se déroule du 11 au 19 juin. A cette occasion, le Groupe VYV confie au Groupe Arcade-VYV la responsabilité de mettre en œuvre son label « Mon logement santé ».

Une étude de l'OMS parue en 2013 indique que nous passons 60% de notre temps dans notre logement. La crise sanitaire a souligné plus que jamais le lien intrinsèque entre la qualité du domicile et le bien-être de ses occupants.



Convaincu que **le logement et la santé sont indissociables**, le Groupe VYV, à travers le Groupe Arcade-VYV, son pilier Logement, a créé le concept de logement santé, dès 2020. Ce concept a été développé autour de l'idée d'un **habitat favorable à la santé de ses occupants**. Une offre innovante est développée : des logements conçus, construits et gérés pour vivre dans un environnement physique et serviciel promoteur de santé. Afin de se positionner sur le marché et de proposer une offre qui réponde aux enjeux identifiés, **le Groupe VYV crée le label « Mon logement santé »**.

Des principes fondateurs et des services innovants

Les principes fondateurs du label prennent en compte différents éléments afin que les habitants ressentent, selon la définition de la santé par l'OMS, un état complet de bien-être physique, mental et social, à travers :

- **Une expérience de vie saine** : des logements dont le bâtiment bénéficie de qualité sanitaire et des services santé et mieux-être proposés aux habitants ;
- **Une expérience de vie désirable** : des logements qui proposent des innovations sociales et technologiques au service du mieux-vivre ;
- **Une expérience de vie résiliente** : des logements qui s'adaptent aux transformations de la société (augmentation du télétravail, changement climatique...)

Les synergies créées entre les métiers du Groupe VYV permettent aux locataires et accédants des projets labellisés du Groupe Arcade-VYV de **bénéficier de soins et de services de santé exclusifs** : information santé et prévention, accès à un service de téléconseil, espaces pour la télé-activité, animations collectives...

Des engagements au plus près des besoins

Afin de mettre en œuvre sa promesse d'une expérience de vie saine, désirable et résiliente, le Groupe VYV a conçu **un référentiel de 40 engagements pour labelliser un logement « Mon logement santé », comprenant 10 engagements obligatoires. L'objectif : placer l'humain au cœur des enjeux de l'habitat.**

Les 10 engagements socles :

« Par notre métier, nous avons conscience de l'impact positif de l'habitat sur la santé des habitants.

Faire du logement un déterminant de santé était une évidence. Ce label vise à faire profiter de cette innovation le plus grand nombre. »

Jacques Wolfrom,
 directeur général du
 Groupe Arcade-VYV



« La promesse du Groupe VYV de prendre en compte l'impact de l'habitat sur la santé se traduit par le lancement du label « Mon logement santé ». Pour le Groupe VYV, le logement est un déterminant de santé mais également un moyen de rendre notre société plus inclusive. »

Stéphane Junique,
président du Groupe
VYV

1. Intégrer la qualité de l'air intérieur dès la conception, ainsi que dans le choix des matériaux et des équipements du logement
2. Proposer des espaces ou des solutions incitant à la pratique d'activités physiques pour tous les âges
3. Mettre à disposition des habitants une information santé de qualité et adaptée
4. Donner accès à tous les habitants à un service de téléconseil santé 24h/24 et 7j/7
5. Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la moitié des logements au moins dans les bâtiments collectifs
6. Proposer des espaces facilement aménageables pour le télétravail ou une télé-activité
7. Proposer des animations collectives pour le mieux-vivre et un accès à des réseaux de voisinage solidaire pour tous les habitants
8. Proposer un environnement et des dispositifs sécurisants pour accéder et évoluer dans le logement
9. Intégrer le confort d'été dès la conception en utilisant des principes bioclimatiques
10. Accompagner les habitants pour les aider à végétaliser leur logement

Chaque projet sera analysé par le comité de labellisation du Groupe VYV présidé par François Venturini et devra respecter 10 engagements supplémentaires parmi les 40 proposés pour obtenir le label. Cela permet aux sociétés qui développent les logements d'adapter leurs approches en fonction des spécificités des territoires et des attentes des collectivités locales dans lesquelles ces opérations sont implantées.

Le logement santé, un enjeu stratégique

Pour le Groupe VYV, le **logement santé est un enjeu stratégique**. Le lancement du label « Mon logement santé » prévu dans le cadre du projet stratégique VYV 2025 est une preuve supplémentaire de l'engagement du groupe sur le sujet.

Le Groupe Arcade-VYV ambitionne d'être le leader du logement santé en construisant **1000 logements labellisés « Mon logement santé » dès 2024**. A partir de 2025, le Groupe Arcade-VYV s'est fixé comme objectifs de produire 10 000 logements par an, dont au moins la moitié labellisés « Mon logement santé ».

Afin de permettre au Groupe Arcade-VYV de se doter de moyens financiers complémentaires pour accélérer sa croissance et son offre de logements santé dans les territoires, le Groupe VYV a souscrit à une émission d'obligation à impact, indexée sur le taux de labellisation attribué aux nouveaux programmes de logement via le label logement santé. Cette émission verra son taux coupon réduit de 0,2% tous les 5 ans, dès lors que le taux de labellisation des constructions neuves définies sera atteint. **Il s'agit là d'une nouvelle innovation pour le Groupe VYV qui œuvre au quotidien pour le mieux-vivre de ses différents publics.**

Fort de ses différents métiers (assurance, soins et accompagnement, logement), **le Groupe VYV intervient au quotidien pour améliorer la santé de tous et agit sur l'ensemble des déterminants de santé dont le logement**. Porteur d'un vrai projet de société, le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre, apporte des réponses solidaires et innovantes au plus grand nombre, dans une logique de proximité.

Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 26 000 collectivités territoriales et 11 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,1 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr



Entrepreneur du
mieux-vivre



Contacts presse

Isabelle Poret isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17

Valentine Vilarem valentine.vilarem@groupe-vyv.fr / 07 88 40 76 22